



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
N°2022- 047
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC POUR TRAVAUX DE
VOIRIE**

Séance du : 30 août 2022
Date de convocation : 24 août 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trente août, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Michel PIQUEMAL, Roland JACOB, Sylvie MATHON, Stéphane FERRIER, Per ONOL LANG, Anthony SIONNET
Pouvoir de : Nathalie FERRIER à Stéphane FERRIER, Alain FAUST à Philippe SIONNET
Absent : Nathalie FERRIER, Alain FAUST
Secrétaire de séance élu : Stéphane FERRIER

OBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC POUR TRAVAUX DE VOIRIE 2022

VU la délibération n°2022-042 par laquelle le Conseil Municipal approuve le projet de « travaux de voirie 2022 » ;

VU l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant le projet de « travaux de voirie 2022 » publié le 17/05/2022 et fixant la date limite de réception des offres au 02/06/2022 à 12 heures sur le profil acheteur : www.achatpublic.com,

VU l'ouverture des plis effectuée par le Conseil Municipal,

Après étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation,

DECIDE :

- D'attribuer le marché de travaux à l'Entreprise COLAS pour un montant de travaux de 86 713,50 € HT

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre PIC



Le secrétaire de séance
Stéphane FERRIER